



Ref : CA2015/263

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2015**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES TABLEAUX RELATIFS  
À LA SITUATION PATRIMONIALE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
PRÉVUS À SON BUDGET « PRINCIPAL » INITIAL 2016**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 décembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **approuve les tableaux relatifs à la situation patrimoniale de l'Université Bordeaux Montaigne (compte de résultat, capacité d'autofinancement, tableau de financement) prévus au budget « principal » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne (cf. annexe 6 dans document ci-joint).**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 décembre 2015.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>4</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>18</b>
Nombre de votes pour	<b>13</b>
Nombre de votes contre	<b>5</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 07/01/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 21/12/2016